

La lecture publique en Ille-et-Vilaine

Lundi 12 novembre 2018

Ordre du jour

- Point sur le schéma départemental de la lecture publique d'Ille et Vilaine
- Point sur les politiques nationales de la lecture et rappel des dispositifs d'aide aux bibliothèques (investissement et fonctionnement)
- Témoignages sur des réalisations et des projets de bibliothèques innovantes :
Madame Annie Matuszak, maire de Landujan
Monsieur Joseph Thébault, maire de Bédée

La lecture publique en Ille-et-vilaine, quelques chiffres clés

282 bibliothèques

Population desservie : 1 040 395

Accessibilité horaire : 11 heures en moyenne

18 EPCI, 15 coordonnateurs intercommunaux

Les orientations du nouveau schéma départemental (2016-2021)

Un Schéma adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale à la session d'avril 2016

Le Département doit accompagner :

les élus et équipes locales dans la connaissance des nouveaux modèles

les mutualisations et prises de compétences par EPCI

le développement des usages numériques des usagers

expérimenter, innover sur certains territoires ou thématiques

Le Département doit réévaluer :

Le périmètre et les niveaux de ses services

La structuration de ses antennes

Ses ressources

Les 3 objectifs du schéma

1

- Finaliser la structuration du réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité

2

- Affirmer le rôle social et éducatif des bibliothèques

3

- Adapter les services de la Médiathèque départementale aux besoins des territoires et des populations en intervenant de manière différenciée

1

- Finaliser la structuration du réseau de lecture publique à l'ère de l'intercommunalité

- Une intervention différenciée du Département :
 - selon le niveau de services et de coopération locale des territoires
- Un conventionnement pour les services de la médiathèque
 - contrat d'objectifs et de moyens basé sur un diagnostic intercommunal
- Une discrimination positive pour les territoires qui coopèrent à l'échelle intercommunale.

2

- **Affirmer le rôle social et éducatif des bibliothèques**

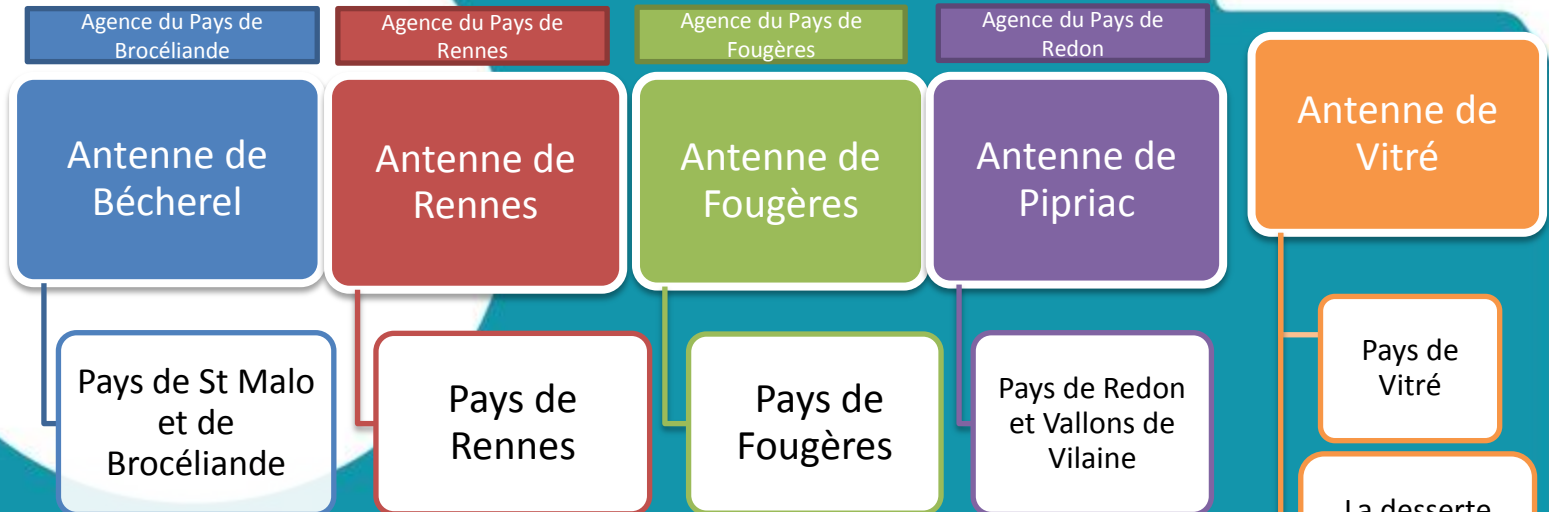
- **Soutenir les collectivités dans les actions culturelles en faveur du lien social**
- **Soutenir la formation des professionnels et bénévoles**
- **Développer les actions envers les publics prioritaires**
- **Diversifier les partenariats socio-culturels**

3

- Adapter les services de la Médiathèque départementale aux besoins des territoires et des populations en intervenant de manière différenciée



Passer de 4 territoires actuels à 5 + les services du siège à la Direction de la Culture



- **portail** départemental avec bouquet de **ressources numériques**
- développement **de la formation sur mesure**
- progression de l'ingénierie
- développement des actions en partenariat envers **les publics prioritaires**
- soutien aux **apprentissages numériques** en bibliothèque
- place à l'**expérimentation** et à l'innovation
- desserte documentaire ciblée et différenciée par EPCI (cf. conventions)

Le dispositif d'aide à l'emploi dans les bibliothèques

◆ Objectifs

Permettre la création d'emplois qualifiés pérennes dans les bibliothèques : améliorer les services proposés et l'accompagnement des bénévoles.

→ contrat d'objectifs de 3 ans entre le Département et la(les) collectivité(s) territoriale(s)

◆ Modalités d'attribution

Communautés de communes

- 40% la 1^{ère} année
 - 30% la 2^{ème} année
 - 20% la 3^{ème} année
- } du coût chargé de l'emploi

Groupement de communes

20% pendant 3 ans du coût chargé

◆ Bénéficiaires

- structures intercommunales
- groupements de communes

◆ Conditions d'éligibilité

Communautés de communes

- Poste à plein temps, cat. A ou B - assistant de conservation du pat.
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire adapté
- Gratuité du prêt

Groupement de communes

- Poste à plein temps en accord avec les préconisations de l'Etat

Les contrats départementaux de territoire dans la limite des enveloppes votées

Investissement

5 à 50% du montant HT de l'opération
Plafonds : 50% de financement total dans la limite de 80% de subventions publiques
Plancher de subvention : 3 000€

- Construction et mobilier
- Mise en réseau des bibliothèques
- Achat de matériels (notamment pour les personnes en situation de handicap)
- Achat de véhicules pour les navettes
- Aide aux acquisitions pour la constitution de 1ers fonds documentaires

Fonctionnement

Tx d'intervention plafonné à 50% du coût prévisionnel de l'action dans la limite de 80% de subventions publiques
Plancher de subvention : 1000€

- Aides aux événements culturels structurants pour les bibliothèques d'un réseau intercommunal
- Aides aux fonds documentaires multimédia et image et son

Les dispositifs de l'action culturelle

Fonctionnement

Les résidences missions
Le fonds d'accompagnement artistique et territorial